

En quel lieu devons-nous adorer Dieu?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 94

~ 1689 22.6 ~

Réponse : Contrairement à l'adoration sous l'ancienne alliance où le culte était lié à un endroit particulier, le culte régulé par la nouvelle alliance ne dépend d'aucun lieu en particulier, mais uniquement du rassemblement des croyants qui adorent Dieu en Esprit et en vérité. ~ Jean 4.20-24

Le chapitre 22 de la confession de foi définit le culte acceptable en répondant aux questions *Qui* doit être adoré? *Comment* doit-il être adoré? *Où* doit-on lui rendre un culte? *Quand* devons-nous lui rendre un culte? Le paragraphe 6 s'intéresse à la question du lieu approprié pour rendre un culte à Dieu et présente une distinction fondamentale entre l'ancienne et la nouvelle alliance pour l'application du principe régulateur d'adoration.

(Par. 6) Ni la prière, ni aucune autre part du culte religieux, désormais sous l'Évangile, n'est encore liée ou rendue plus acceptable par le lieu dans lequel ou en direction duquel elle est pratiquée. Dieu doit être adoré partout en esprit et en vérité : quotidiennement en famille ou dans le secret pour chacun en particulier ; plus solennellement, dans les assemblées publiques, qui ne doivent être, ni négligées, ni oubliées, par étourderie ou volontairement, alors que Dieu nous y appelle par sa Parole ou sa providence.

Ce paragraphe fut rédigé à l'endroit des croyances et pratiques des Églises ritualistes qui affirmaient que certains lieux étaient plus saints et offraient implicitement un accès privilégié à Dieu. L'orientation des Églises vers l'est faisait partie de la manière requise pour que la prière des adorateurs puisse être faite en direction du soleil levant. Les lieux de culte, et certains plus que d'autres, étaient considérés comme sacrés. On appelait Rome et Jérusalem des villes saintes et on voyait la Terre sainte comme un lieu de pèlerinage devant être préservé même au prix de croisades militaires. La confession de foi rejette toutes ces conceptions comme appartenant aux superstitions des hommes et non à la Parole de Dieu.

Ne retrouve-t-on pas cependant une pratique similaire dans la Bible, à tout le moins dans l'Ancien Testament? Dieu a établi un tabernacle comme lieu privilégié pour le rencontrer et lui offrir des sacrifices (Ex 25.8,22 ; Dt 12.2-7). Jérusalem était la ville choisie par l'Éternel pour y placer son sanctuaire et devait demeurer le centre de la dévotion du peuple de Dieu qui y montait chaque année (1 R 14.21 ; 2 Ch 6.21 ; Ps 122.1-4, 137.5-6). Des prières devaient être faites en direction de Jérusalem et de son temple lorsque les adorateurs en étaient éloignés (1 R 8.38, 48-49 ; Dn 6.10).

Comment expliquer ces pratiques si nous devons maintenant les rejeter? D'une part, il faut affirmer que le lieu du sanctuaire n'était pas irrévocable au point que Dieu ne puisse revenir sur son choix (2 R 23.27). Les adorateurs ne devaient donc pas entretenir une confiance superstitieuse envers ce lieu comme s'il possédait une sainteté intrinsèque (Jr 7.3-4). *Ils devaient comprendre que le sanctuaire et la prière faite en ce lieu ou en direction de ce lieu avaient pour but d'orienter la foi vers Yahvé plutôt que tout autre dieu vers lequel les israélites auraient pu être tentés de se tourner dans le contexte polythéiste qui était le leur* (Dt 6.14 ; 2 R 16.10-14). Durant l'enfance du peuple de Dieu

(Ga 4.1-3), celui-ci était temporairement gardé par des *rituels visibles* rattachés à un *sanctuaire visible* qui allait bientôt disparaître (Mt 24.1-2 ; Hé 8.13).

L'ère de la nouvelle alliance apporta d'énormes changements quant à la manière de rendre un culte à Dieu, à commencer par le lieu où il faut l'adorer. Le Christ révèle cette transition lors d'un entretien avec une femme samaritaine qui le questionna sur le lieu approprié pour rencontrer Dieu.

Nos pères ont adoré sur cette montagne ; et vous dites, vous, que le lieu où il faut adorer est à Jérusalem. Femme, lui dit Jésus, crois-moi, l'heure vient où ce ne sera ni sur cette montagne ni à Jérusalem que vous adorerez le Père. Vous adorez ce que vous ne connaissez pas ; nous, nous adorons ce que nous connaissons, car le salut vient des Juifs. Mais l'heure vient, et elle est déjà venue, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car ce sont là les adorateurs que le Père demande. Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité. (Jn 4.20-24)

Dorénavant, aucun lieu plus qu'un autre ne bénéficie d'un plus grand accès à Dieu puisque l'adoration ne dépend plus de la *géographie*, mais uniquement de *l'Esprit*. *Le lieu de culte est maintenant déterminé par l'endroit où les fidèles habités par le Saint-Esprit sont réunis pour adorer Dieu selon sa Parole* (Mt 18.20, 1 Co 3.16, 14.25). L'Église rassemblée est maintenant le temple de Dieu (Ep 2.21-22). Que ce soit dans une *catacombe* ou une *cathédrale*, cela n'a plus aucune importance, car *en tout lieu* l'on peut s'approcher de Dieu (1 Tm 2.8).

Cette transition repose sur un aspect fondamental du principe régulateur d'adoration, à savoir que *c'est l'alliance qui régule le culte qui lui est propre*. La confession de foi conçoit une différence entre le culte qui était rendu « *sous la loi* » et le culte désormais « *sous l'Évangile* ». Le culte sous la loi, bien qu'ordonné par Dieu, était transitoire, car il reflétait le culte véritable qui était à venir en Christ (Hé 8.5) : « ils célèbrent un culte, image et ombre des choses célestes ». Ainsi, *il est important de ne pas réguler l'adoration en suivant les pratiques vétérotestamentaires* qui comportaient non seulement un lieu spécifique, mais aussi plusieurs rituels qui incluaient des sacrifices, l'utilisation d'objets sacrés, des ablutions et parfois même des danses en l'honneur de l'Éternel. Nous croyons que tout cela « c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ » (Col 2.17).

Le culte et les sacrements de la nouvelle alliance doivent être régulés par les textes propres à cette alliance. Celle-ci présente un culte beaucoup plus simple que celui qui fut révélé à Moïse. Il ne faut pas penser cependant que les saints de la nouvelle alliance ont moins que les saints sous l'ancienne alliance quant à l'esthétique et au déploiement de la majesté du culte. Il faut plutôt regarder cette différence sous la comparaison entre l'*enfance* et la *maturité* du peuple d'alliance et surtout sous l'angle de la *liberté* qui vient lorsqu'on quitte les rudiments de l'enfance (2 Co 3.17 ; Ga 5.1 ; Ep 3.12 ; Hé 4.16, 10.19-22).

C'est en raison de cette *liberté continue de l'accès au saint sanctuaire de la présence de Dieu* que la confession de foi ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le culte dominical pour nous approcher de Dieu, mais que nous devons le faire « *quotidiennement en famille ou dans le secret pour chacun en particulier [et] plus solennellement, dans les assemblées publiques...* » Dieu nous appelle à ces rendez-vous par sa Parole et il orchestre providentiellement des circonstances pour que nous allions souvent à sa rencontre maintenant que nous en avons toute la liberté grâce à la médiation parfaite de Jésus-Christ.